

Colmar, le 14/01/2026

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves,

Le Collège Victor Hugo, en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar, propose aux élèves de 6^e à la 3^e le dispositif de **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)**, à dominante instrumentale ou vocale – Maîtrise.

Ce dispositif permet aux élèves de recevoir, en complément de leur formation scolaire, une formation musicale et artistique spécifique dans des conditions favorisant leur épanouissement éducatif, social et culturel.

OBJECTIFS

- Développer des capacités artistiques et musicales affirmées.
- Préparer la pratique musicale amateur, conformément au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Schéma national d'orientation pédagogique du ministère de la Culture.
- Garantir l'accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel à l'issue de la 3^e.
- Ouvrir la possibilité de parcours d'excellence en partenariat avec les grandes écoles et universités de la Région Grand Est.

ORGANISATION

- Les horaires scolaires sont aménagés pour préserver un équilibre entre collège et conservatoire, entre enseignement général et enseignement artistique spécialisé.
- La motivation de l'élève est essentielle pour réussir dans ce dispositif exigeant.
- Informations : <https://conservatoire.colmar.fr> – conservatoire@colmar.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour candidater :

1. Rédiger une **lettre de motivation**.
2. Remplir la **fiche de candidature** ci-jointe et la retourner au Collège Victor Hugo, accompagnée des bulletins et d'un certificat attestant le niveau de formation musicale et instrumentale/vocale et avis du professeur de Musique, le cas échéant de l'élève
3. Participer à l'**audition d'admission**
 - samedi 28 mars 2026 pour l'entrée en CHAM-Collège à dominante instrumentale
 - mercredi 08 avril 2026 pour l'entrée en CHAM-Collège à dominante vocale – maîtrise

La Commission d'admission CHAM examine les dossiers début mai, en fonction :

- de la motivation,
- des résultats scolaires,
- des observations de la direction du Conservatoire à la suite de l'audition d'admission.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER

- **Mercredi 18 mars 2026**
- Dépôt du dossier à l'administration du Collège Victor Hugo **ou** envoi par courriel à : ce.0680088b@ac-strasbourg.fr

Le Collège Victor Hugo et le Conservatoire de Colmar s'engagent pleinement pour l'épanouissement culturel et la réussite scolaire des élèves dans ce parcours scolaire exigeant et épanouissant.

Madame Mona MANAF
Principal du Collège Victor Hugo
2 rue des Écoles – 68000 Colmar

Monsieur Pierre HOPPÉ
Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental
8 rue Chauffour – 68000 Colmar